

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

## Direction Générale de la Prévention des Risques

### Décision du 11 Février 2022

**relative à l'approbation du guide thématique « AAS - Aptitude au soudage »  
élaboré par le Centre national d'expertise des professionnels de l'énergie gaz  
(CNPG) et listé en annexe 1 de l'arrêté du 23 février 2018**

NOR : TREP2203838S

*(Texte non paru au journal officiel)*

**Public :** *tous publics utilisateurs d'installations domestiques fonctionnant au gaz, installateurs, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, fabricants d'appareils à gaz ou d'accessoires, organismes habilités pour viser les certificats de conformité, organismes habilités pour certifier les matériels à gaz.*

**Objet :** *décision portant approbation du guide thématique élaboré par le Centre national d'expertise des professionnels de l'énergie gaz (CNPG), intitulé « AAS - Aptitude au soudage » et référencé « Edition 2 – Février 2022 » figurant en annexe 1 de l'arrêté du 23 février 2018 relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible des bâtiments d'habitation individuelle ou collective, y compris les parties communes.*

**Entrée en vigueur :** *la présente décision entre en vigueur le lendemain de sa publication.*

**Notice :** *par la présente décision, le guide thématique « AAS - Aptitude au soudage » élaboré par le Centre national d'expertise des professionnels de l'énergie gaz (CNPG) et référencé « Edition 2 – Février 2022 » est approuvé. Il remplace le guide thématique « AAS - Aptitude au soudage » élaboré par le Centre national d'expertise des professionnels de l'énergie gaz (CNPG) et référencé et daté de SEPTEMBRE 2019.*

**Références :** *La présente décision est publiée au bulletin officiel du ministère de la transition écologique.*

**La ministre de la transition écologique,**

Vu le code de l'environnement, notamment son livre V, titre V, chapitres IV et VII ;

Vu l'arrêté du 23 février 2018 modifié relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible des bâtiments d'habitation individuelle ou collective, y compris les parties communes, notamment son article 5 ;

Vu la décision BSERR n°18-014 du 13 avril 2018 portant reconnaissance d'un organisme professionnel compétent et représentatif pour l'établissement des guides listés en annexe 1 de l'arrêté du 23 février 2018 ;

Vu le courrier du Centre national d'expertise des professionnels de l'énergie gaz (CNPG) en date du 2 février 2022 sollicitant l'approbation du guide thématique « AAS - Aptitude au soudage » édition 2 – Février 2022 ;

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le guide thématique « AAS - Aptitude au soudage » élaboré par le Centre national d'expertise des professionnels de l'énergie gaz (CNPG), référencé « Edition 2 » et daté de FEVRIER 2022, est approuvé.

**Article 2**

Le guide professionnel précité peut être obtenu gratuitement (hors frais de reprographie et de transmission) auprès du CNPG.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 11 Février 2022

Pour la ministre et par délégation :  
Le chef du service des risques technologiques,

Philippe MERLE